

# La réassurance des risques d'invalidité profite de prix bas

**PRÉVOYANCE.** Et des mesures de réintégration qui en réduisent les coûts pour les caisses de pension selon PK Rück.

Compagnie d'assurance vie centrée sur la réassurance des risques d'invalidité et de décès pour les caisses de pension et les fondations collectives, PK Rück a présenté mardi ses résultats 2016 (*lire ci-dessous*) et les perspectives pour 2017. Entretien à Zurich avec le CEO Hanspeter Tobler.

**PK Rück s'attend à ce que la tendance au recul du nombre de cas d'invalidité observée ces dernières années en Suisse soit suivie, en 2017, d'une légère tendance à la hausse...**

Avant tout en raison d'une augmentation des cas dus aux maladies psychiques. Mais cette attente se rapporte davantage à l'évolution générale au niveau de l'Assurance Invalidité (AI) fédérale. Autrement dit compte non tenu des mesures de préventions. Sur le marché des caisses de pensions ou institutions de prévoyance, nous tablons sur une évolution stable ou légèrement en recul des charges d'invalidité des caisses de pension, à la faveur de leur gestion professionnelle des mesures de réintégration. Il convient de bien différencier ces deux tendances. Car le développement d'une gestion de la réintégration prend du temps et influence les charges d'invalidité à moyen terme.

**Alors que les attentes pour les cas d'invalidité de l'AI tablent**

**sur une augmentation des cas dus à des troubles psychiques à 50% des nouvelles rentes?**

Les caisses de pension entendent par conséquent se montrer plus actives au niveau de la gestion des cas par des mesures de réintégration et - conscientes de ce potentiel - elles cherchent des partenaires pour mettre en place une gestion efficace de ces risques. Car les institutions de prévoyance se rendent bien compte que ces efforts ont pour effet ultime de réduire le nombre de cas de prestations. D'autres caisses observent en outre que ces coûts de réassurance sont plutôt avantageux actuellement et qu'ils



**HANSPETER TOBLER.** L'AI profite du travail du 2<sup>e</sup> pilier.

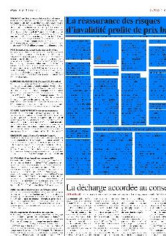
pourraient augmenter. Elles décident alors de réassurer ces risques biométriques.

**D'autant que ce ne sont pas seulement les caisses de pension autonomes mais surtout les fondations collectives qui constituent le gros de votre clientèle.**

Avec plus de 175.000 assurés, nous pouvons mettre en place une organisation - avec tous les spécialistes requis pour favoriser les mesures de réintégration. Une organisation dont ne pourrait pas disposer même une fondation collective de taille relativement importante, avec 20.000-30.000 assurés, qui voudrait gérer ces cas d'invalidité de A à Z. Cela fait donc sens pour celles-ci de nous confier la gestion de ce risque biométrique. Les fondations collectives ont un intérêt particulier à offrir des primes de risque particulièrement basses. Or nos primes de risque sont perçues comme plutôt agressives du point de vue actuariel, basses. Et les institutions qui ne peuvent pas s'aligner sur ce niveau tarifaire ont tout intérêt à les réassurer auprès de PK Rück. Ce qui leur permet de ne plus s'en soucier pour les années qui suivent, tout en bénéficiant de l'assurance du meilleur traitement possible des cas d'invalidité pour contenir ce risque à un faible niveau sur le long terme.

**En particulier au niveau des maladies psychiques?**

En effet, en comparaison avec l'AI - où les maladies psychiques représentaient 48% des nouvelles rentes en 2015 - cette part était de 22% l'an dernier dans les cas confiés à PK Rück, en baisse de 6%. Ce qui témoigne, dans une



large mesure, d'une bonne maîtrise de ces risques. Nous avons certes aussi enregistré en 2016 une augmentation des cas annoncés dus à des troubles psychiques. Grâce à notre concept de réintégration, nous tablons pour l'avenir sur une évolution stable mais qui, tout de même, au vu du bas niveau actuel, pourrait se rehausser à 30% des nouvelles rentes pour raisons psychiques à plus long terme. Il convient toutefois de préciser que les chiffres de l'AI fédérale comprennent aussi les assurés sans activité lucrative.

### Et les coûts des maladies psychiques sont supérieurs à ceux occasionnés par une invalidité physique?

Oui, souvent aussi parce que les pathologies psychiques concernent plus fréquemment des salaires assurés plus élevés et des salariés plus jeunes.

### Vous êtes pourtant liés aux décisions de l'AI fédérale?

En effet. Mais le délai jusqu'à la décision de l'AI est relativement long. Un délai durant lequel les caisses de pension peuvent exercer une influence, au point de ne pas aboutir à une rente AI. En pa-

reils cas, l'AI profite aussi du travail des caisses de pension. Nombre de caisses ne sont pas encore conscientes du potentiel d'économies de coûts de ce travail en profondeur.

### Et vous anticipez pour 2017 un ralentissement de l'érosion des prix de couverture...

Le marché est encore très disputé. Nous anticipons néanmoins pour 2017 une augmentation des recettes de primes de PK Rück de plus de 18% à plus de 150 millions de francs.

INTERVIEW: PIOTR KACZOR

## Hausses plus élevées à Genève que dans le Jura

Membre de la Direction de PK Rück, responsable des Prestations, Andreas Heimer laisse entrevoir pour 2016 (les chiffres n'ont pas encore été publiés) une augmentation du nombre de rentes d'invalidité de 5 à 10% en Suisse. Sans différences prononcées, par exemple entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Cette progression devrait cependant s'établir autour de 5% dans les régions rurales et s'élever à 10% dans les zones urbaines. Autrement dit, à son gré, "plutôt 5% dans le Jura et 10% à Genève". Cette proportion plus élevée dans les villes et agglomérations s'explique par une pression professionnelle plus intense. En particulier en cas de vagues de licenciements, par exemple dans les milieux bancaires. Sans que la proportion des maladies psychiques soit fondamentalement différente. Selon le spécialiste, il ne faut pas perdre de vue que les maladies psychiques ne sont pas plus fréquentes aujourd'hui que par le passé. Elles sont surtout diag-

nostiquées plus souvent comme telles, "la personne qui n'a pas accès à un psychologue se rend chez son médecin qui n'établira pas de diagnostic psychique".

PK Rück - spécialisé dans la réassurance des risques biométriques (invalidité et décès) pour les fondations collectives et les caisses de pension - est parvenu à maintenir l'évolution positive des années précédentes. Les recettes des primes ont augmenté en 2016 de 4%, tandis que le nombre d'assurés a grimpé à 186 000. La société estime ainsi avoir rehaussé sa part à 14% du marché suisse. En dépit de l'environnement de taux bas, une progression du bénéfice de 12% par rapport à l'année précédente a été atteinte, à 4,9 millions de francs. Le degré de solvabilité II de 233% dépasse largement les exigences en la matière. Cette réserve très confortable en capital permet ainsi à PK Rück de financer sa croissance par ses propres moyens. – (PK)